



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Telegraphe

Question écrite n° 39829

Texte de la question

M Jacques Rimbault appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, sur les problemes que poserait la suppression de la distribution des telegrammes par porteur. Sous couvert de modernisation, la substitution du message telephone ou telegramme aboutit, en fait, a supprimer un service entrainant deux graves consequences : 1o la mise en cause de la confidentialite de la correspondance ; 2o la securite de celle-ci, puisqu'il sera plus difficile de s'assurer que le destinataire est bien celui qui a ete designe par l'expediteur. Cette reforme constitue, en fait, une degradation du service public. De nombreux usagers, malgre les nouvelles techniques de communication, ne peuvent se passer de transmissions ecrites delivrees directement aux destinataires en des delais tres brefs. Aussi, il lui demande de renoncer a ce mauvais coup porte contre la qualite du service public au detriment des usagers et souhaite connaitre par quelles dispositions il compte, au contraire, en assurer la perennite.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39829

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1943